



Arrondissement d'Orléans  
Canton de Meung-sur-Loire

Département du Loiret

Mairie de CHEVILLY  
26 rue de Paris – 45520 CHEVILLY

## ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

ANDEGLOU

A l'occasion de travaux de terrassement pour raccordement électrique

**Le Maire de la commune de CHEVILLY,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211-1, L2112-2, L2213-1 à L2213-4 ;

**Vu** le Code de la Route et notamment l'article R417-10 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, 8<sup>ème</sup> partie, signalisation temporaire ;

**Vu** la demande en date du 26 mars 2026 de la Société TP RESEAUX CENTRE – rue de l'innovation 45270 OUZOUER-SOUS-BELLEGARDE, pour des travaux de terrassement et de raccordement électrique secteur ANDEGLOU au n° 3B à CHEVILLY ;

**Considérant** que la réalisation de ces travaux nécessite la mise en œuvre de mesures particulières visant à garantir la sécurité des usagers et du personnel intervenant ;

**Considérant** que cette réglementation pourra être appliquée sans inconvénient majeur ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La Société TP RESEAUX-CENTRE est autorisée à occuper le domaine public pour effectuer les travaux énoncés ci-dessus entre la période du lundi 13 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026 inclus.

**Article 2** : Le stationnement sera interdit au droit du chantier sur la voie précitée.

**Article 3** : Si besoin, la circulation sera mise en alternat par panneaux B-15 et C-18 et la chaussée sera rétrécie.

**Article 4** : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par TP RESEAUX-CENTRE. La zone de travaux sera délimitée par des cônes de Lubeck.

**Article 5** : Tout véhicule en infraction sera considéré comme gênant conformément à l'article R. 417-10 du Code de la Route et passible d'une mise en fourrière aux frais de son propriétaire.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera publié en mairie et adressée à :

Monsieur le Maire de CHEVILLY,

Le Commandant des Brigades de Gendarmerie d'ARTENAY/PATAY,

Monsieur le Responsable de la Police Municipale de CHEVILLY,

La Société TP RESEAUX-CENTRE.

Fait à CHEVILLY, le 26 mars 2026

Le Maire,  
Dominique LORCET

